



AVIS

ENQUETE PUBLIQUE relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre – plan n° 2016-01 (au sens de l'article 9 de la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 décembre 1998 (LaLCPR))

Objet : révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre – plan n° 2016-01

Le dossier peut être consulté au département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, direction de l'agriculture et de la nature (109, ch. du Pont-du-Centenaire – 1228 Plan-les-Ouates) ou à la mairie durant 30 jours, dès la première publication dans la Feuille d'Avis Officielle, soit jusqu'au jeudi 13 juillet 2017.

Pendant ce délai, les tiers intéressés peuvent adresser leurs observations éventuelles au département de l'environnement, des transports et de l'agriculture ou à la mairie.

Collonge-Bellerive, le 14 juin 2017